

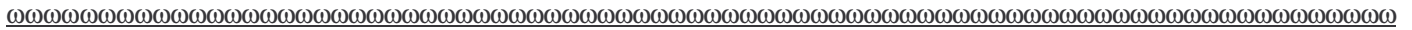


Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cedex.

Tel : 02 99 79 80 74

Internet : www.tresor.cgt/fr/35

E-Mail : cgt.035@cp.finances.gouv.fr



CTPL du 17 10 05

Débuté à 14 h 30 celui ci s'est terminé à 20 h 15.

1 : EXECUTION DU BUDGET 2005

Aux dires de la Direction son élaboration a été compliquée du fait notamment de la prise en charge des nouvelles activités : DRCA, TCA, PIAA, du service de contrôle de la redevance, des nouveaux locaux du DI et du CER et de la mise en place de la fongibilité asymétrique.

Des crédits pour un montant de 124 230 € ont été restitués à la CP dans l'attente de leur affectation définitive, pour des travaux à Fougères, la Paierie Dpt, les postes concernés par un regroupement sur les SDI...

La fongibilité asymétrique permet de récupérer 220 000 € du fait notamment de crédits du personnel (0,66% du budget).

- Crédits de vacataires inutilisés.
- Mais surtout mouvements de grève, dont les retenues restent acquises à la TG.

Conclusion, pour avoir un meilleur budget et de meilleures conditions de travail : FAITES GREVE.

Les 133 400 € disponibles sont répartis ainsi :

- 24 400 € pour du mobilier au PIAA, Rennes Colombier et TG.
A noter que le désamiantage de Rennes Colombier est plus long que prévu et que la réinstallation devrait intervenir le 31 01 ou le 28 02 2006.
- 10 000 € pour du matériel informatique (40 casques individuels pour le TCA). Des crédits supplémentaires devraient permettre d'ici la fin décembre de mettre à disposition, conformément à leur revendication un casque individuel par agent.
- 15 000 € pour des photocopieurs et fax.
- 53 000 € pour des travaux permettant de sécuriser certains locaux (ancien DI) contre les intrusions et d'installer une sortie de secours dans la salle de tri manuelle du CER... (comment une salle toute neuve a t'elle pu ne pas être aux normes ?) et construire une chambre pour le gardien du DI, ce qui correspond à une revendication que nous avons portée depuis la construction du DI.
- 15 000 € pour la formation.
- 16 000 € pour l'achat d'un véhicule au titre de la DRCA, sachant que les véhicules ne sont pas dédiés.

HELIOS :

Selon la Direction, les changements en terme d'organisation et de métier n'ont pas été suffisamment pris en compte, il s'agit d'un choc culturel important et perturbant.

MICROS PORTABLES pour les cadres A

Ceux ci sont bien arrivés mais étaient formatés DGI !!!! Les reformatages en cours au SAU seront bientôt achevés.

Locaux **d'Ille et Vilaine amendes** : Après le déménagement de nos collègues au Turgot, les locaux seront dévolus à l'Equipe d'Intervention et de Dépannage de la DSF.

FO et la CFDT ont voté contre l'utilisation des crédits de la fongibilité asymétrique. Nous avons pour notre part refusé de voter car **nous refusons que des crédits de personnel servent à acheter du matériel ou effectuer des travaux**, même si nous reconnaissons leur utilité ou leur nécessité.

2 : ORGANISATION DES TRESORERIES DANS LE DEPARTEMENT :

Concernant le projet de rattachement de St Brice sur Antrain, une réunion a eu lieu le 4 octobre à la sous-préfecture de Fougères, entre le TPG, le sous-préfet et les élus.

Aux dires du TPG, les agents acceptent d'être regroupés sur Antrain, (**ce que les mêmes agents contestent complètement lorsque nous les avons contactés**) et certains élus seraient favorables à un rattachement sur Fougères... le débat se poursuit avec comme objectif le 1^{er} janvier 2006.

Le TPG affirme ne pas avoir reçu de délibération de municipalité s'opposant à la fermeture alors que nos informations disent le contraire.

Selon la Direction le rapprochement sur Antrain permettrait la mise en place de synergies DGI-CP sur ce poste, tandis que cela ne serait pas possible dans le contexte actuel. Est-ce à dire que les nouvelles orientations signent encore davantage la mort des petits postes ?

Le recouvrement de RBO serait regroupé sur Rennes Colombier au 1^{er} janvier 2007. Par contre, la ventilation des communes entre Chartres et Cesson n'est pas arrêtée.

Concernant le reste du département, rien n'est défini.

Nous reprenons contact avec les élus concernés par les différentes réformes.

Du fait de son regroupement avec Maure, la trésorerie de Pipriac devient Recette-Perception, avec comme première conséquence

l'obligation pour le chef de poste actuel qui a mené à bien le regroupement de se trouver un autre poste d'inspecteur ailleurs... merci la reconnaissance !

3 : Synergies DGI-DGCP :

Nous avons demandé à nos camarades Nelly Meheust de Cesson et Thierry Le Goaziou du syndicat CGT des Impôts de participer au CTPL en tant qu'experts sur ce sujet.

- Le premier hôtel des Finances à être mis en place sera celui de Redon. Des demandes ont été formulées auprès de la CP, pour Montfort, St Malo, Vitré, Fougères et Rennes.

- Mise en place de compétences croisées dans les autres postes dont le nombre d'agents le permettra.

Nous avons dénoncé les problèmes d'accès et de confidentialité des contribuables, de conditions de travail et de formation qui ne manqueront pas d'apparaître et des risques de refus de congés à certaines périodes chargées.

Sans augmentation de personnel, notamment en périodes d'affluence, il va de soit que le travail en aval (poursuites contentieuses) devra se faire avec moins de personnel; les taux d'objectif risquent de diminuer !

Nous avons demandé avec la CFDT la tenue de CTPL communs DGI-DGCP ou du moins la tenue de réunions communes pour que le débat puisse faire apparaître l'ensemble des questions qui ne manqueront pas de se poser.

Le TPG n'a pas opposé de réel refus sur des réunions communes auxquelles nous tenons très particulièrement. Nous aurons très rapidement l'occasion d'y revenir.

La fédération des finances CGT réaffirme que moderniser les relations entre les services d'assiette et de recouvrement pour rendre un meilleur service au contribuable a toujours été un de ses objectifs.

Mais quel est l'intérêt d'un accueil commun dans les hôtels des finances déjà existants ? (hormis de supprimer des emplois et de contribuer au « Front Office »).

Les trésoreries dites à « faible enjeu » sont fusionnées...les pauvres iront croiser leurs expériences en s'additionnant à la queue des guichets des trésoreries fusionnées...).

La CGT s'est toujours opposée à cette confusion des genres des accueils communs et a proposé dès l'année 2000 des accueils conjoints dans une logique de proximité, où la séparation assiette/ recouvrement est respectée.

4 : Horaires variables

TCA : Le protocole voté par 160 des 188 agents a reçu notre soutien, FO et CFDT s'abstenant.

PIAA : formule à 38 h : même vote que précédemment. Nous avons rappelé et défendu les revendications des agents qui demandaient à bénéficier du même protocole que celui du TCA, situé dans le même immeuble, alors que la Direction applique celui de la TG moins favorable, au motif que le PIAA est un service de la TG et non un poste comptable.

En quoi cela est-il un obstacle et pourquoi dès lors figer le protocole de la TG ?

CER : Changement des horaires de plage variable (6h45 à 9h) et de (15h30 à 18h15).

Nous nous sommes inquiétés que l'avancement du matin n'entraîne une obligation pour les agents d'être présents

dès 6h45. Nous avons exigé que la durée légale journalière de travail ne soit pas dépassée (10h), le TPG nous a dit qu'il y veillerait. La TG se veut rassurante en arguant que ce n'est qu'une possibilité et non une obligation. Néanmoins nous resterons vigilants d'autant que l'éventualité de travailler le samedi a été suggérée aux agents par Mr Courmet (sans que la TG en soit informée). Celle-ci s'y dit opposée et nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi. Il ne doit pas être question d'ouvrir la porte de telles éventualités quel que soit le service.

Les OS se sont abstenues.

Pour nous la raison est que nous respectons le vote des agents mais que nous tenons à mettre en garde contre les dérives induites et sommes très inquiets quant à l'utilisation qui peut être fait d'un tel protocole: pour nous ce changement du régime d'horaires variables peut très rapidement devenir un nouveau moyen de pression sur les agents du CER.

5 : Pont naturel : vendredi 26 mai 2006.

6 : Divers :

Nous avons dénoncé le fait que tout un service du DI ait été invité à participer après la réunion du matin à un repas au jardin d'acclimatation du bois de Boulogne suivi d'un après midi festif : chant, tir à l'arc, chamboule tout... alors qu'il est bien souvent difficile voir impossible d'avoir des crédits pour régler des problèmes récurrents.

Questions rajoutées à l'ordre du jour par la CGT :

A : Domaines : (avec la participation de Thierry Le Goaziou)

Une série de réunions interrégionales est menée avec les agents des domaines, dont la dernière le 8 novembre à Rennes pour une présentation de la réforme aux agents.

Les agents que nous avons rencontrés sont inquiets de ce transfert de compétences et ne comprennent pas vraiment le pourquoi de cette réforme. Sentiment d'inquiétude renforcé par un rapport parlementaire qui propose la création d'un service à compétence nationale en lieu et place de l'actuel service.

Nous nous engagerons sans réserve pour le maintien et le développement du Service Public des domaines et pour la défense des intérêts des agents.

B : C E R : (avec la participation de notre camarade Nadia Doualan, secrétaire adjointe de la section) : premier bilan, perspectives et conditions de travail :

Effectifs :

1 TP, 1 I, 6 B (dont 2 pour l'informatique) et 26 C.

Actuellement 105 vacataires sont présents ainsi que l'équipe de dépannage et des collègues du CEA.

15 décembre 2004 : prise en charge de la Bretagne.

- 250 000 paiements pris en charge.

15 février 2005 : prise en charge de Paris RGF.

- 600 000 paiements pris en charge.

15 mai 2005 : prise en charge du 93, 69, 37, 01, Hte Normandie, Franche Comté, Lorraine.

- 1 100 000 paiements pris en charge.

15 septembre 2005 : prise en charge de l'Aquitaine

- 2 300 000 paiements pris en charge pour 2 milliards 400 millions d'euros.

15 octobre 2005 :

- déjà 1 600 000 paiements pour plus d'1 milliard d'euros.

Les amendes CSA sont encaissées pour le compte du CEA

HTR : même périmètre que les départements traités en recouvrement impôt.

OTR : tous les départements sauf ceux dépendant du CEL (Lille).

Syndicat des eaux de l'EURE (400 à 500 avis/échéance).

RCT : correspond aux départements traités en impôts.

20 à 25% des enveloppes sont rejetées :

- enveloppes non réglementaires.
- enveloppes avec plusieurs documents.
- RIB non formatés...

Ce taux tendrait à s'améliorer du fait de la présence de correspondants CER dans les départements.

Depuis le début d'année, seuls 110 incidents (mélange RIB et TIP) sont à déplorer, réglés par la cellule incidents.

Ce chiffre, rapporté aux millions de paiements traités, est extrêmement positif et montre notamment la qualité de l'engagement des personnels dans cette mission difficile. Dès lors, les pressions pesant sur une partie du personnel du CER se justifient d'autant moins.

Amendes : 40% de rejet du fait de la présence de courrier et des mélanges : talon – consignation, chèques étrangers, mandat cash, numéraires...

En septembre, 500 recommandés reçus à tort en lieu et place de l'Officier de Police Judiciaire.

Septembre : 330 000 amendes CSA traitées.

Octobre : une baisse d'environ 10% se manifeste.

Evolution : Les perspectives ne sont pas encore définies.

Questions en cours :

Comment limiter le bruit ?

Nécessité d'interventions pour bourrage nécessaires régulièrement posent problème.

Nous nous sommes inquiétés du fait que les agents du CEA allaient manquer dans leur poste... des vacataires ont été recrutés, ce qui aux dires de la TG devrait suffire... !!!

Temps partiel refusé au CER : Nous avons rappelé que le temps partiel, notamment pour élever un enfant de moins de 3 ans est de droit, y compris au CER, ce à quoi la TG répond que dans ce cas les collègues pour obtenir satisfaction devront accepter d'aller à l'autre bout du département, car cela faisait partie de l'accord moral mais non signé lors du recrutement. **Comme si les conditions de vie des agents n'évoluaient pas... qu'en pensera la Déléguée Régionale à la condition féminine ?**

La CGT a demandé un repyramidage hiérarchique du CER. Actuellement, il y a 2 A et 4 B pour 26 C et jusqu'à plus de 100 vacataires... Même si l'équipe de dépannage intervient en période d'échéance, le taux d'encadrement est très largement insuffisant. Pour la direction, la situation n'est pas figée et pourrait évoluer dans ce sens. A suivre...

C : Nouvelles activités :

Un point a été fait sur la mise en place des nouvelles activités, au Turgot (TCA et PIAA) et au DI (ACCORD et INDIA). A cette occasion, la CGT a présenté les revendications des personnels de la TCA. En terme d'accueil téléphonique, ces agents, avec la CGT, constatent des reculs par rapport à ce qu'ils vivaient à la redevance (contrairement aux engagements pris par le ministre lors des négociations). **Ils exigent donc de continuer à bénéficier d'un crédit horaire pour le travail de centre d'appels téléphoniques, demandant de**

surcroît que cet acquis soit étendu à tous les collègues du réseau qui font beaucoup d'accueil téléphonique. (Si vous êtes intéressés par une modification de votre protocole, prenez contact avec nous pour étudier la question). De même, ils refusent de faire plus d'une vacation par jour à la plate-forme d'accueil téléphonique.

La direction a refusé en bloc ces revendications ! Les personnels apprécieront et décideront collectivement des suites à donner.

Mutuelle :

A la demande de la CFDT, la question du détachement des agents a été abordée sans que la TG ne puisse apporter aucune information, si ce n'est que les agents détachés pourraient réintégrer dans le département sur un poste correspondant au mieux à leur demande... sauf que les réintégrations ne sont pas automatiques et qu'ils s'intercalent entre les mutations normales et prioritaires.

A ce prix, il n'est pas certain que beaucoup de correspondant(e)s acceptent ce détachement, ce qui met dès lors en cause le fonctionnement même de la mutuelle, d'autant que la question des moyens et des locaux va aussi se poser.

Il faut également savoir que les correspondants de la mutuelle qui accepteraient le détachement dépendraient du régime général en terme de sécurité sociale et retraite, ne bénéficieraient plus de possibilités de promotion (concours interne, liste d'aptitude) ni des prestations des services sociaux. Même si la direction dit vouloir trouver des moyens de compenser, **l'enjeu individuel pour ces agents est très important et génère de nombreuses inquiétudes et interrogations.**

Le 4 novembre une AG extraordinaire de la mutuelle est prévue pour mettre en conformité ses statuts... nous ne manquerons pas de vous tenir informés (**voir sur notre site les infos publiées récemment**).

Suppressions d'emplois à gogo :

800 à la DGCP en 2006, 1150 à la DGI (la vertu de l'exemple),

Rétrécissement des missions et des réseaux,
Economies d'échelle et spécialisation,
Amplitude de carrière réduite et Notation « réformée »,
Perte de pouvoir d'achat et médailles pour certains ! (DGI),
Droit à mutation sabordé, ...
Pilotes » renforcés (que de généraux croisons nous désormais à la Trésorerie Générale !),...le tout au détriment d'un Ministère au service du développement économique et de ce que sont en droit d'attendre les usagers, les contribuables, la population, les partenaires institutionnels.

**Il nous appartient,
à Nous, agents du MINEFI,
à Nous, usagers des Services Publics,
à Nous, contribuables,
à Nous, qui sommes aussi Citoyens... de mettre à mal la vertu du Cynisme, celle des suppressions d'emplois, celle d'une fiscalité injuste et injustifiable, celle des abandons de missions, celle du rétrécissement du réseau, celle de la smicardisation de nos traitements.**